



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 21 juillet 2022
à 14 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses.
- 20.02** Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc., pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieures (PISE) - Dépense totale de 879 429,98 \$, taxes incluses (contrat : 764 721,72 \$ + contingences : 114 708,26 \$) - Appel d'offres public numéro 2021-13 - (3 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

- 30.01** Abroger la résolution CA22 28 073 adoptée en conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 / Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en Suivre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également des demandes de modification des limites du paysage humanisé.

- 30.02** Mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval et autoriser une dépense approximative de 42 500\$.
- 30.03** Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et l'employé portant le matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes. Autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1227146010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-07-20 13:12

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227146010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a subi des inondations majeurs en 2017 et en 2019, lesquelles ont occasionnées des dégâts et des dommages considérables des propriétés des citoyens et des infrastructures de l'arrondissement dans plusieurs secteurs. L'avenue dans une période très rapproché des deux événements exceptionnel de récurrence plus que centenaire a incité l'arrondissement à prendre des dispositions pour trouver des solutions préventives ou curatives pour faire faces aux inondations futures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1207474004 - CA20 28 079 du 19 mars 2020 : Octroyer un contrat à "FNX-INNOV Inc." pour effectuer l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une dépense maximale de 98 977,38 \$, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite numéro 2020-01.

DESCRIPTION

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, suite aux inondations de 2017 et de 2019, a sollicité les services professionnels de firmes d'ingénierie pour l'aider à réaliser une analyse des secteurs concernés afin de présenter des solutions temporaires ou permanentes visant à la protection des propriétés des citoyens et des infrastructures de l'arrondissement. En 2020, nous avons lancé un appel d'offre sur invitation, afin de mandaté une firme de génie conseil pour effectuer cette analyse.

Par le présent GDD, nous demandons d'approuver une dépense supplémentaire de 4 828,96\$ t.t.i. au contrat accordé à "FNX-INNOV Inc." pour effectuer l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite numéro 2020-01.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève désire, suite aux inondations de 2017 et de 2019, lesquelles ont touché plusieurs de ses secteurs, solliciter les services professionnels de firmes d'ingénierie pour l'aider à réaliser une analyse des secteurs concernés afin de présenter des solutions temporaires ou permanentes visant à la protection des propriétés des citoyens et des infrastructures de l'arrondissement. Par conséquent, nous avons fait appel d'offre sur invitation, afin de mandaté une firme de génie conseil pour effectuer cette analyse.

La firme "FNX-INNOV" s'est qualifié suite à l'évaluation du comité de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-04

Hanane FELHANE
secrétaire de direction

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1227474009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc., pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieures (PISE) - Dépense totale de 879 429,98 \$, taxes incluses (contrat : 764 721,72 \$ + contingences : 114 708,26 \$) - Appel d'offres public numéro 2021-13 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 721,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2021-13) ;
2. d'autoriser une dépense maximale de 879 429,98 \$, le prix de la soumission augmenté de 114 708,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-07-20 16:51

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227474009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc., pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieures (PISE) - Dépense totale de 879 429,98 \$, taxes incluses (contrat : 764 721,72 \$ + contingences : 114 708,26 \$) - Appel d'offres public numéro 2021-13 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les surfaces des terrains de tennis présentent de multiples fissures, et ce, malgré leur réfection en 2015. De plus, des accumulations d'eau par endroit témoignent d'une déficience du drainage vers les deux puisards bordant les terrains.

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal a effectué un appel d'offres public pour effectuer les travaux du projet mentionné en objet. À la suite de l'analyse du projet de réfection des huit terrains de tennis du Parc Eugène-Dostie dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieur (PISE) par la ville de Montréal, l'arrondissement a bénéficié d'une aide financière évaluée à 858 253,00 \$ pour les années 2021- 2023 puisqu'il répond aux critères du programme.

En mai 2021, le comité exécutif a approuvé le renouvellement du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour la période 2022-2025. Il s'agit d'un mécanisme par lequel les arrondissements peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs de leur territoire. Il permet de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets reliés aux installations et plateaux sportifs extérieurs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- La mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- L'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- L'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- L'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 305 (GDD 1210543011): Accorder un contrat à FNX-INNOV d'un montant de 100

206,69 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, financé par la ville de Montréal dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieur (PISE) pour des services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève selon l'entente cadre 2021-03;

CE21 1232 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements priorités et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite de l'appel de projets du programme des installations sportives extérieures;

CA20 28 281 - 18 novembre 2020 - Accorder un contrat à 'Construction Vert Dure' au montant de 90 902.12 \$, incluant les taxes et 15% de budget de contingent, pour effectuer les travaux de réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de Pickelball. Appel d'offres 2019-15_2e/7 soumissionnaires;

CE20 0117 - 22 janvier 2020 - Prendre acte du dépôt de la liste de 17 projets d'arrondissements priorités et bénéficiant d'une aide financière de 15.1M\$ à la suite du deuxième appel de projets du programme des installations sportives extérieures;

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer des travaux de réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2021-13) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 15 juin 2022 au 15 juillet 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juillet 2022 à 10 h 30 à la salle de réunion du 350A Montée de l'église, Montréal, Québec.

Trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Pavage d'Amour inc.
- Piccioni
- Buccaro

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent	Total (t.t.i.)
Pavage d'amour	764 721,72 \$	114 708,26 \$	879 429,98 \$
Piccioni	862 741,36 \$	129 411,20 \$	992 152,56 \$
Buccaro	974 671,82 \$	146 200,77 \$	1 120 872,59 \$

Dernière estimation	982 222,23 \$	147 333,33 \$	1 129 555,56 \$
---------------------	---------------	---------------	-----------------

Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)	997 485,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)	118 055,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	13,42%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	241 442,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	27,45%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(250 125,59) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-22,14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)	241 442,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	27,45%

L'entreprise n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant en date du 2022-07-18.

L'analyse administrative du plus bas soumissionnaire est conforme.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de Pavage d'Amour inc. pour effectuer des travaux de réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 803 036,79 \$ net de ristournes se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 642 429,43 \$ financé via le règlement d'emprunt no 20-027
- Arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève pour un montant de 160 607,36 \$

La dépense est assumée à 80 % par le ville centre et à 20 % par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du

projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (642 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	642	-	-	-	642

MONTREAL 2030

Permet d'accroître la qualité de vie et celle des services offerts à la population

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux permet d'améliorer la vie de quartier ainsi les services offerts aux citoyens

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La communication se fait sur internet et directement avec les groupes sportifs concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux prévu le 10 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 20 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-20

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1229606002

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Abroger la résolution CA22 28 073 adoptée en conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 / Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également des demandes de modification des limites du paysage humanisé.

Il est recommandé :

d'abroger la résolution CA22 28 073;

d'entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;

de s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci en collaboration avec le MELCC et les Services centraux de la Ville de Montréal, tel que prévu dans le plan de conservation;

de signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération);

de signifier la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest, tel que montré au plan joint;

de signifier la demande d'ajout de toute la zone agricole de l'île-Bizard, incluant le secteur de la rue Ursule-Lacisera (1601, chemin Bord-du-lac) et le secteur des rues Tomassini et Bélair;

de signifier la demande d'ajout du Parc-Nature du Bois de l'île-Bizard ainsi que le lot 4 296 813.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-07-20 13:02

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 28 073 adoptée en conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 / Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également des demandes de modification des limites du paysage humanisé.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la résolution CA22 28 073 adoptée en conseil d'arrondissement du 5 avril 2022, concernant l'entérinement du plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal et signifier également la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest, le MELCC demande une modification de la résolution afin de clarifier la position de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28 073 - 5 avril 2022 - Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest (1219099012).

CG22 0184 - 24 mars 2022 - Approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard (1218162001).

CA19 28 195 - 2 juillet 2019 - Réaffirmer l'intérêt et la volonté de l'arrondissement d'assurer la protection et la mise en valeur du secteur Ouest de l'île Bizard par l'obtention du statut de Paysage humanisé et de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prioriser l'étude de ce dossier (1198403001).

CA14 28 0214 - AAdopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard et demander aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal, d'entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu

de la « Loi sur la conservation du patrimoine naturel » (1143075002).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le MELCC demande une modification de la résolution afin de clarifier la position de l'arrondissement concernant la mise en oeuvre du plan de conservation. La demande de modification des limites en vue de l'octroi du statut permanent peut être maintenue dans la résolution, mais ne doit pas être liée au respect et à la mise en oeuvre du plan de conservation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabine COURCIER, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Sabine COURCIER, 15 juillet 2022
Anne DESAUTELS, 15 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-14

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

**Dossier # : 1227576004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval et autoriser une dépense approximative de 42 500\$.

CONSIDÉRANT qu'une demande de lien interrives a fait l'objet de plusieurs résolutions du conseil d'arrondissement (CA06 280077) en 2006, en 2018 (CA18 28 230) et en 2020 (CA 20 28 188) pour présenter aux organismes concernés l'idée d'une passerelle reliant L'Île-Bizard à Laval dans le but de faire réaliser une étude préliminaire de besoin, de faisabilité et de coûts;

CONSIDÉRANT qu'un lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons, les cyclistes et les véhicules d'urgences figure au Plan de transport de Montréal (2008);

CONSIDÉRANT qu'un projet de lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons et les cyclistes avait suscité un grand intérêt auprès de la population lors d'une des consultations "Demain Montréal" en 2012 en vue de l'élaboration du plan de développement de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons et les cyclistes apparaît au Réseau cyclable de Montréal (2020) comme étant un segment projeté;

ATTENDU que la station Sainte-Dorothée, située sur l'île de Laval, est la station du futur Réseau Express Métropolitain (REM) qui sera la plus proche des résidents de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;

ATTENDU qu'avec la construction d'une passerelle piétonnière et cycliste vers la gare du Réseau Express Métropolitain (REM) de Sainte-Dorothée, les citoyens pourraient se rendre au centre-ville en une demi-heure;

ATTENDU qu'il n'y a aucun moyen à l'année pour les citoyens, cyclistes et piétons de l'arrondissement de se rendre à la future gare du REM de Sainte-Dorothée à Laval;

ATTENDU que le traversier est saisonnier, alors que la passerelle serait ouverte toute l'année;

ATTENDU qu'une passerelle serait bénéfique pour l'environnement et le développement durable, car elle réduirait le nombre de véhicules circulant sur les routes et accroîtrait l'utilisation du transport collectif dans l'arrondissement;

ATTENDU qu'une passerelle permettrait d'atteindre l'objectif 10 du Plan d'urbanisme en réalisant l'action 10.2 visant à « améliorer la desserte en transport collectif entre L'Île-Bizard et la gare Sainte-Dorothée maximisant les liaisons dans l'axe du traversier »;

Il est recommandé :

De mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval. Autoriser une dépense approximative de 42 500\$, considérant que le coût total de l'étude est estimé à 85 000\$ et que la FCM paiera 50% de ce montant.

De transmettre cette résolution au conseil d'agglomération, à la Ville de Laval et à l'ARTM et de leur demander d'appuyer ce projet.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-07-20 13:02

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227576004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval et autoriser une dépense approximative de 42 500\$.

CONTENU

CONTEXTE

La FCM (Fédération Canadienne des Municipalités), via le fonds municipal vert, subventionne des projets de mode de transport plus écologiques pour la collectivité. Le but de ce fonds est de renoncer aux carburants fossiles et investir dans les transports actifs et à faibles émissions.

La gare de Sainte-Dorothée à Laval est située à 500m de la rue Patenaude à l'Île-Bizard. Avec la construction d'une nouvelle passerelle piétonne et cycliste de 160m au-dessus de la rivière des Prairies, l'arrondissement de l'Île -Bizard-Sainte-Geneviève pourra accéder facilement à cette gare de train. Finalement, avec l'arrivée prochaine du REM (réseau express métropolitain) à la fin de 2024, cette passerelle permettra aux citoyens de l'arrondissement de délaissé leur voiture et ainsi réduire les gaz à effet de serre (GES).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA06 280077 - Mandater le maire d'arrondissement M. Richard Bélanger pour présenter l'idée d'une passerelle reliant L'Île-Bizard à Laval aux organismes concernés. (1061932014)

CA18 28 230 - Motion pour aménager une passerelle piétonnière et cycliste entre le nord-est de L'Île-Bizard et Laval. (1182714031)

CA 20 28 188 - Réaffirmer l'intérêt et la volonté de l'arrondissement de réaliser le projet de

passerelle piétonne et cyclable vers la gare du réseau express métropolitain (REM) de Sainte-Dorothée à Laval et de demander à la ville de Montréal de réaliser une étude d'opportunité à ce sujet. (1208403011)

DESCRIPTION

Le projet consiste à réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus de la rivière des Prairies, dans le but de connecter L'Île-Bizard à la future gare du REM de Sainte-Dorothée.

Voici les critères d'admissibilité de la FCM pour une étude de faisabilité :

Évaluation de la faisabilité technique et financière ainsi que des répercussions environnementales, sociales et économiques d'un projet environnemental municipal potentiel. Pour démontrer les résultats environnementaux anticipés, votre étude de faisabilité doit à tout le moins comparer la performance environnementale attendue du projet à des données de référence dans les secteurs de l'énergie, des matières résiduelles et de l'eau. Le FMV considère qu'une étude de faisabilité solide comprendra également :

- Des modèles appuyant la performance environnementale attendue
- Une analyse de l'option recommandée en fonction du cycle de vie (incluant notamment la construction, l'exploitation, la réhabilitation et la fin de vie utile)
- Une analyse financière ou de rentabilité pour l'option recommandée
- La méthodologie qui sera utilisée pour mesurer les résultats réels comparativement à la performance du projet

JUSTIFICATION

Cette passerelle est un projet de transport écologique pour la collectivité qui sera bénéfique sur plusieurs aspects.

1. Elle permettra de réduire les GES par une nouvelle option efficace de transport en commun
2. Elle augmentera la sécurité des citoyens de l'île-Bizard dans le cas d'une catastrophe. Rappelons que l'île-Bizard n'a qu'il seul pout pour une population d'environ 15 000 habitants.
3. Elle permettra aux citoyens de Laval et des environs de se rendre facilement à l'Île-Bizard, pour y travailler ou bien pour les loisirs, avec son Paysage humanisé et le Grand parc de l'ouest.
4. Elle permettra de mieux desservir l'est de l'île-Bizard en transport en commun par le biais d'une nouvelle connexion par autobus, via la STM.
5. Elle permettra de réduire le volume de circulation sur le pont Jacques-Bizard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que le coût total de l'étude est estimé à 85 000\$ et que la FCM paiera 50% de ce montant, une dépense de 42 500\$ est à prévoir.

Possibilité que la Ville de Laval contribue au projet.

Possibilité que la Ville de Montréal et l'agglomération contribue au projet.

Possibilité que l'ARTM contribue au projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribuera à l'atteinte de Montréal 2030 par les 2 objectifs suivants :

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
2. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable

(active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 21 juillet 2022

Transmission de la résolution à Laval et à l'agglomération pour un appui en août-septembre 2022.

Dépôt d'une demande à la FCM d'ici le 30 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Direction générale

Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Jean THERRIEN, Direction générale

Sonia THOMPSON, Service des infrastructures du réseau routier

Laurent GUIGNARD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sonia THOMPSON, 19 juillet 2022
Claude CARETTE, 15 juillet 2022
Louise-Hélène LEFEBVRE, 15 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-15

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE



Dossier # : 1222714012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et l'employé portant le matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes. Autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

- D'approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'employé portant le numéro de matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes;
- D'autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction et quittance, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-07-20 13:02

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222714012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et l'employé portant le matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes. Autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à approuver une transaction et quittance afin de régler de façon complète et définitive tout litige opposant les parties, soit la Ville de Montréal et l'employé portant le numéro de matricule 100030093.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-07-19